

Le Martray (Place de la République)

Le martray (nom venant du latin martyrium), synonyme de carcan ou de pilori, désigne par extension la place sur laquelle les condamnés exécutaient leurs peines. Plusieurs places en Bretagne (Pontivy, St Briec...) et ailleurs (Orléans...) ont conservé ce nom. Cependant à Locminé, elle a été rebaptisée place St Sauveur, puis place de la République. Outre le pilori sous l'Ancien Régime, elle était occupée en grande partie par des halles couvertes abritant le marché aux grains et démolies en 1889, et la prison démolie peu avant en 1864. Le grand marché continue de s'y tenir chaque jeudi depuis le Moyen Age, face à l'église paroissiale St Sauveur et la chapelle St Colomban.



L'ancien Martray, jour de marché, face à la chapelle St Colomban vers 1900

Veuf venant de la rue Notre-Dame, le tanneur Julien ROBIN l'aîné (n°434) s'installe sur le Martray après son remariage en 1702 avec Louise LE TEXIER, issue aussi d'une famille de tanneurs. La maison revenait en fait du premier mari de Louise, Pierre ROUSSEL, marchand de menue denrée. Parmi les enfants du nouveau couple, au moins deux parviennent à l'âge adulte : Pierre né vers 1703 et Julienne née vers 1711. Les enfants du premier lit se marient déjà. Le 19 janvier 1712, Anne ROBIN épouse le cordonnier Jean François GUILLEMOT (n°216-217), de la rue de Pontivy, où le couple s'installe. En février 1720, Barbe épouse Vincent PASCO, également cordonnier. Ce mariage est célébré en présence des parents des mariés, François et Mathurin CAIGNARD, Jean et Louise LE TEXIER. Vincent exerce son métier auprès de son beau-père sur le Martray, mais gagne moins bien sa vie que celui-ci. En février 1727, Pierre ROBIN, du second lit, épouse Yvonne MALHERBE en présence de leurs parents, de sa demi-soeur Barbe ROBIN et de Germain MALHERBE. A l'âge de 65 ans, le 28 janvier 1732, Julien ROBIN s'éteint. A son inhumation sont notamment présents ses demi-frères Thomas et Julien ROBIN le jeune. Le 12 février suivant, sa veuve Louise LE TEXIER est nommée tutrice de leur dernière fille mineure Julienne, âgée de 23 ans. Dès l'année suivante 1733, celle-ci épouse Jacques HERVE. A priori, Vincent PASCO aurait conservé la maison. Des LE TEXIER, la famille possédait aussi une maison au Botscouet en PLUMELIN, qu'ils affermaient à François LE QUENTREC.

signature de Julien Robin l'aîné

6E191 et 6E192 - Minutes GUENNEL-SAVANTIER

Rôle des fouages de St Sauveur de Locminé

- 14/09/1724 Le Martray : Julien ROBIN lesné 16s, Vincent PASCO 6s.
- 13/05/1725 Le Martray : Julien ROBIN lesné 5s, Vincent PASCO 2s.
- 20/09/1725 Le Martray : Julien ROBIN lesné 14s, Vincent PASCO 5s, Mathurin RICHARD 1L.
- 11/03/1732 Le Martray : Les héritiers de Julien ROBIN lesné 5s, Vincent PASCO 5s.

B7723 - St Sauveur de Locminé - 12/02/1732

Décret de tutelle

Recherche d'un tuteur à Julienne ROBIN f. Julien l'ainé et Louise LE TEXIER veuve, 23 ans.

Témoins paternels

1. Julien ROBIN, oncle de la mineure.
2. Thomas ROBIN, oncle de la mineure.
3. Jean François GUILLEMOT, beau-frère de la mineure.
4. Vincent PASCO, beau-frère de la mineure.
5. Pierre ROBIN, frère de la mineure.

Témoins maternels

1. Jean LE TEXIER, oncle de la mineure.
2. Pierre LE BOURDAL l'ainé et le jeune, cousin germain à la mineure.
3. Louis RICHARD, cousin germain à la mère.
4. Jean FARAULT, parent du 3 au 4e degré de la mineure.
5. Jean MORGAT, parent au 3e degré de la mineure.

Ils nomment tutrice la mère.



Tanneurs vannetais vers 1900

B7723 - St Sauveur de Locminé - 21/01/1733

Décret de mariage

Julienne ROBIN f. Julien l'ainé et Louise LE TEXIER,
& Jacques HERVO f. Jean de LOCMINE.

Témoins

1. Thomas ROBIN, oncle de la mineure.
2. Vincent PASCO, beau-frère.
3. Pierre ROBIN, frère
4. Jean François GUILLEMOT, beau-frère.
5. Julien ROBIN, oncle, etc...

6E191 – Minutes GUENNEL-SAVANTIER (pour la châtelainie de Moréac Boisdulez) – 22/11/1722

Témoins

- Jean LE TEXIER, Julien ROBIN l'ainé x Louise LE TEXIER, marchands tanneurs demeurant séparément en la ville de LOCMINE.
- François LE QUENTREC, laboureur et journalier, x Yvonne DAGORNE, de la Ferrière en PLUMELIN.

Biens

Une maison couverte de paille, en laquelle demeurent les QUENTREC, le jardin derrière, un parc labourable, situés à Botscouet en PLUMELIN.

Bail

Les LE TEXIER et ROBIN afferment lesdits biens aux QUENTREC pour 9 ans à partir du 01/03/1723.

- Les preneurs ne pourront y faire aucune démolition, dégradation, ni ruines.
- Ils paieront de revenu et jouissance annuelle la somme de 33L, dont la première année sera payée le 01/03/1724.
- Ils devront réparer les fossés et buissons à la coutume du pays, sur lesquels ils couperont les bois par émondes en temps et saison pour leur chauffage seulement, sans qu'ils en puissent vendre, couper sur le plain aucun arbre par pied ni les écouronner.
- Ils feront une journée à couvrir et à réparer en paille sur la couverture de ladite maison, chaque année.
- Ils mettront autour dudit jardin derrière la maison, 12 pommiers greffés, dont 6 l'hiver prochain et 6 autres un an après. Au cas où quelques uns des greffes meurent, ils en mettront d'autres à leur place, afin de présenter aux bailleurs à la fin du bail lesdits 12 pommiers greffés et vivants.
- Ils seront sujets au moulin de Bourgneuf.
- Ils sont acquittés par leur bailleur de toutes les rentes précédentes, à la réserve de l'année courante qui se paiera 30L le 01/03/1723.
- Les bailleurs acquitteront toutes les charges tant royales que seigneuriales qui seront dues et imposées sur les dits héritages. Ils se feront délivrer par les preneurs sous quinzaine une copie du présent acte. (signature de Julien ROBIN).